



Perte du CSP en cas de création d'entreprise avant le début du CS

Par fabio75

Bonjour,

En cas de création ou de reprise d'entreprise pendant la durée d'un CSP, celui-ci est automatiquement stoppé. En revanche, est-il possible de créer une entreprise (par exemple, une SASU) quelques mois seulement avant le début du CSP (c'est-à-dire avant le dernier jour du contrat de travail) sans pour autant perdre ses droits au CSP ?

Beaucoup d'informations contradictoires circulent à ce sujet (certains disent que cela est possible, tant que l'immatriculation reste antérieure au début du CSP, d'autres non) et mes interlocuteurs du Pôle Emploi ne connaissent malheureusement pas la réponse à cette question. S'agit-il d'une activité dite "conservée" ? Existe-t'il des conditions précises, ou s'agit-il d'une appréciation faite par un agent du Pôle Emploi ?

Merci par avance pour votre aide :)

PS : je ne prévois aucun versement de salaire ou rémunération venant de la SASU pendant la durée du CSP.